

ALERTE DÉMARCHAGE ABUSIF SOYEZ VIGILANTS !

Plusieurs habitants ont signalé des démarchages abusifs dans leur commune, notamment dans la cadre des aides liées à la rénovation énergétique des logements. La Communauté urbaine Caen la mer appelle à la plus grande vigilance.

La rénovation énergétique étant une préoccupation plus que jamais d'actualité, les tentatives d'arnaques se démultiplient sur le territoire. C'est pourquoi, Caen la mer appelle à la plus grande vigilance.

Les méthodes varient : des personnes se font passer pour des fonctionnaires, des agents de la « Maison de l'habitat », ou encore des sociétés missionnées par les collectivités et/ou par l'Anah (Agence Nationale de l'habitat). Certains proposent même une identification par sms afin de prouver leur accréditation.

Nous vous rappelons que le service public n'effectue pas de démarchage commercial ! En cas de doute lors de sollicitations concernant les aides pour votre logement, n'hésitez pas à contacter la Maison de l'Habitat Caen la mer au 02 31 38 31 38.

Les bons gestes :

Le démarchage à domicile n'est pas interdit, mais il est très encadré par la loi (voir liens ci-dessous). Si un démarcheur se présente à votre porte, voici quelques bons réflexes :

- Exigez la présentation d'une carte professionnelle.
- Ne signez rien, prenez le temps de la réflexion, sollicitez d'autres devis.
- Ne versez pas d'argent, ne signez pas de chèque, surtout antidaté.
- En cas de doute, proposez d'appeler l'organisme professionnel auquel est rattaché le démarcheur.
- Si le vendeur se montre insistant ou menaçant, composez immédiatement le 17 pour faire intervenir la police ou la gendarmerie.

Pour en savoir plus sur le démarchage abusif :

- [Ma Sécurité | Démarchage à domicile : comment repérer les arnaques ? \(interieur.gouv.fr\)](https://interieur.gouv.fr)
- [Démarchage à domicile : règles à respecter | Service-public.fr](https://service-public.fr)
- [Comment se protéger du démarchage abusif ? | economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr)